

# Les archives audiovisuelles à l'ECPAD

## Un carrefour organisationnel et technique

8 octobre 2024



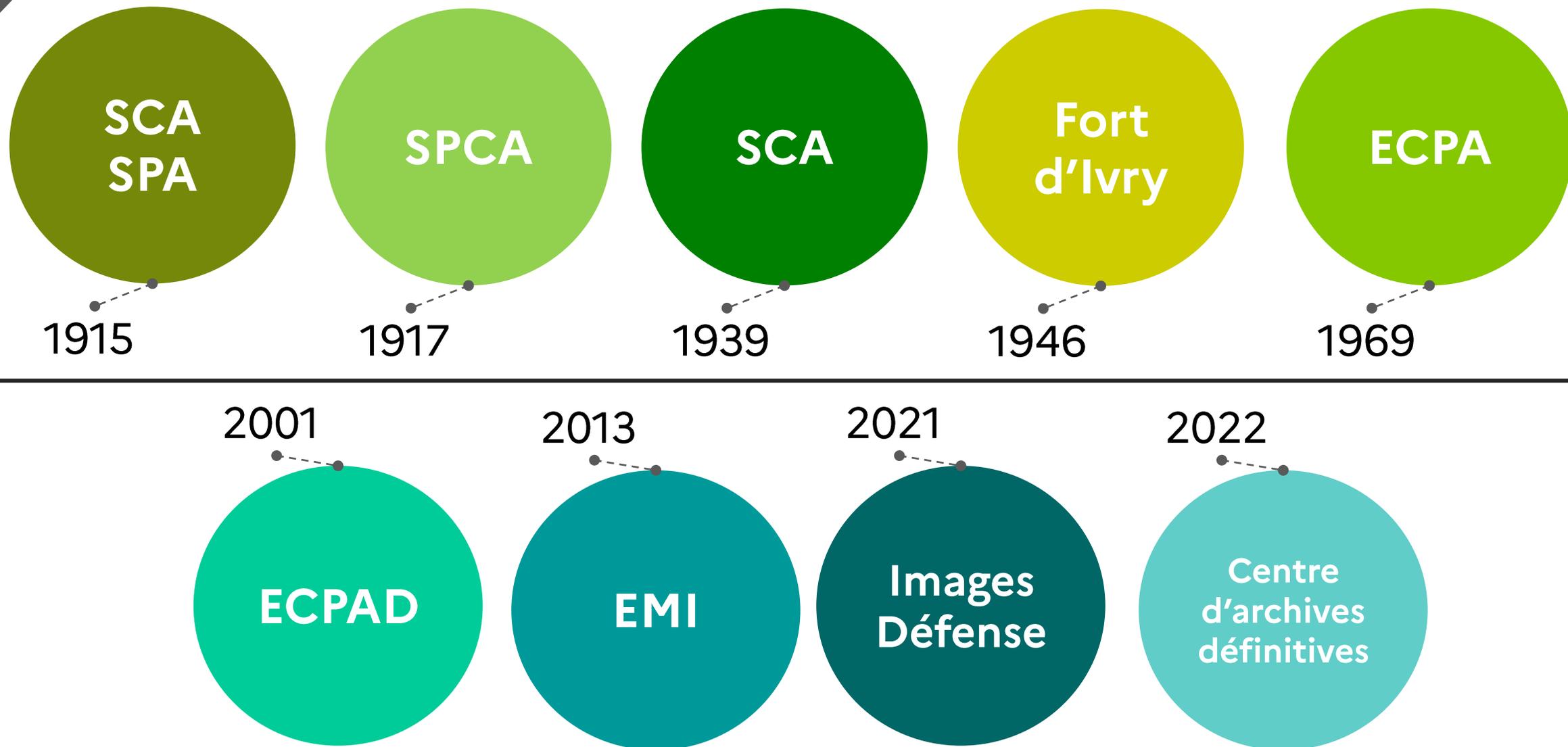
# Sommaire

1. Présentation de l'ECPAD
2. Des évolutions réglementaires
3. Des évolutions techniques
4. Des évolutions informatiques
5. Les nécessaires mutations à venir

# 1. Présentation de l'ECPAD



# Historique



# Les missions de l'ECPAD

## FORMER



- Formation des militaires
- Photo, vidéo, son, lumière, digital, médias sociaux...

## PRODUIRE



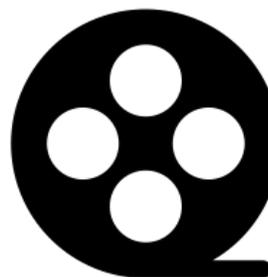
- Présence sur tous les terrains d'opérations militaires extérieures
- Captation de cérémonies et événements
- Réalisation de productions sur commande de la sphère défense

## VALORISER



- Médiation
- Actions culturelles
- Actions pédagogiques
- Actions scientifiques

## CONSERVER



- 15 millions de photographies
- 100 000 heures de film

## 2. Des évolutions réglementaires



# Dépositaire exclusif : les statuts

Décret de création de l'ECPAD, repris dans le Code de la Défense, art. R3415-2

« Sous la tutelle du délégué à l'information et à la communication de la défense, l'Etablissement de communication et de production audiovisuelle de la défense a pour missions : [...]

D'être dépositaire exclusif de tous documents et productions audiovisuelles sur tous supports réalisés par des moyens humains et techniques relevant du ministre de la défense et en assurer l'exploitation dans le respect des droits reconnus par le code de la propriété intellectuelle à leurs titulaires ».



# Dépositaire exclusif : les procédures

- Accord-cadre relatif au dépôt à l'ECPAD des archives audiovisuelles et photographiques des organismes relevant du ministère de la Défense (première version en 2008)
- Guide de recommandations des formats de captation, indexation, diffusion, archivage de l'audiovisuel numérique de la Défense (mis en application en 2011)



# Service public d'archives : les statuts

Code de la Défense, art. R3415-2, version en vigueur

« L'Etablissement de communication et de production audiovisuelle de la défense a pour missions : [...]

2° D'assurer, pour le compte de l'Etat, les missions d'un service d'archives définitives telles que définies au 2° de l'article R. 212-6 du code du patrimoine pour les fonds d'archives audiovisuelles, photographiques et multimédias qui constituent des archives de la défense au sens de l'article R. 212-65 du même code. A ce titre, l'ECPAD peut exercer sur ces archives des attributions en matière de contrôle scientifique et technique dans des conditions précisées par arrêté du ministre de la défense. Il contribue également à la connaissance, la diffusion, la valorisation scientifique, culturelle et commerciale des fonds d'archives qu'il conserve et favorise par tous moyens l'élargissement des publics y accédant ».



# Service public d'archives : les procédures

- L'entrée des archives publiques se fait par **versement**, obligation légale et réglementaire.
- Opération matérielle et intellectuelle par laquelle la responsabilité de la conservation passe de l'entité productrice d'images au service d'archives.
  - Prise en charge des archives
  - Transfert « physique » des documents.
- Traitement des archives collectées de manière à les **mettre à disposition du public**.



# Service public d'archives : les procédures

## **La partie dédiée au producteur :**

- Prise de vue / captation par les opérateurs
- Sélection des images selon les critères établis par l'ECPAD avec le producteur d'image
- Nommage des images selon la nomenclature voulue par l'ECPAD
- Remplissage des métadonnées : titre, auteur, date, légende et copyright
- Organisation des images selon un plan de classement / arborescence
- Remplissage du bordereau de proposition de versement et envoi à l'ECPAD



# Service public d'archives : une circulaire ministérielle en projet

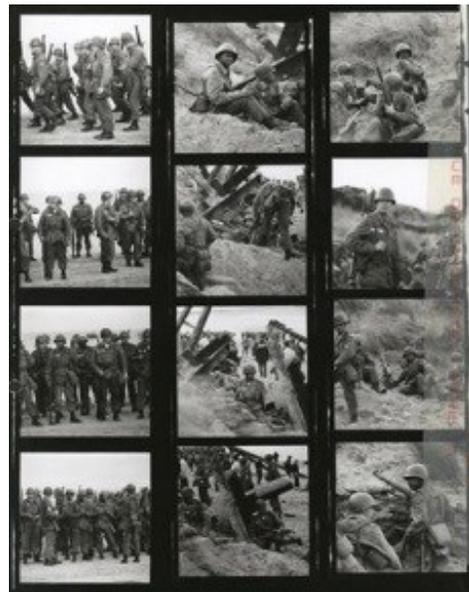
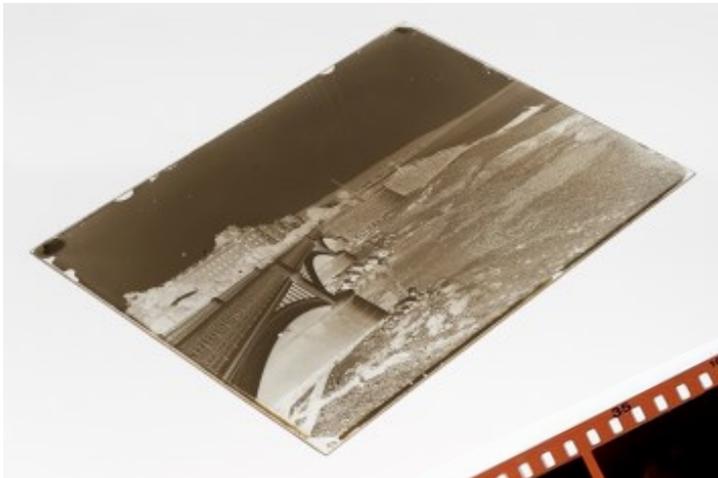
- Pour rappeler les obligations légales et réglementaires en matière de conservation et d'éliminations
- Pour expliciter les règles concernant la propriété intellectuelle et le régime de communicabilité
- Pour organiser les relations avec les services versants et mettre en place des outils archivistiques

# 3. Des évolutions techniques

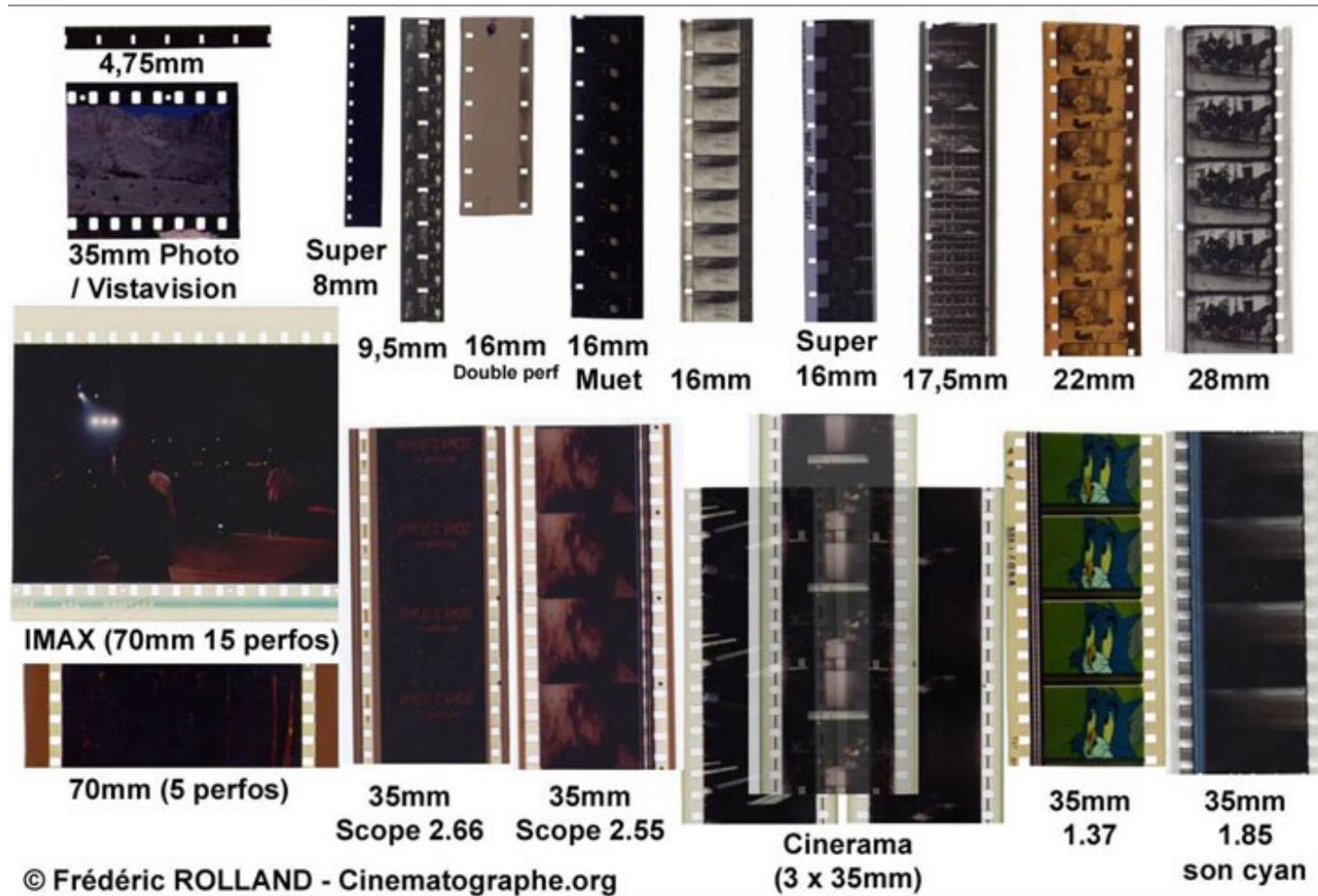


# L'âge argentique

Supports  
photographiques



# L'âge argentique



Supports film

# L'âge analogique



Supports vidéos  
analogiques



# L'âge numérique



Supports numériques  
dits « dématérialisés »

# La numérisation



Différents moyens de numérisation : scanner ou télécinéma (film), scanner ou dos numérique (photo), magnétoscopes (bandes magnétiques)

# La numérisation

## La numérisation n'est pas une fin en soi

- Exploitation : définir les usages
  - Usage interne : description documentaire, valorisation
  - Usage externe : commandes, livraisons, usage commercial ou non commercial
- Préservation
  - Garantir la pérennité des contenus numériques
  - Assurer l'accès futur aux contenus dans un contexte changeant
  - Conservation des fichiers bruts
  - Redondance des données
- Valorisation des images
  - Consultation en ligne et en médiathèque
  - Publications
  - Expositions, colloques, journées thématiques,...

# La numérisation

**C'est le choix d'une politique de numérisation qui définit les processus**

➤ **Formats**

- Notion d'« original numérique » : assurer l'intégrité d'un contenu numérique après plusieurs copies
- Format-mezzanine ou pivot ou d'archivage (documents susceptibles d'être réutilisés pour produire d'autres documents)
- Format intermédiaire (haut-débit)
- Format de consultation (bas-débit)

➤ **Métadonnées : que conserver comme données concernant les fichiers produits ?**

- Données techniques
- Données issues de l'original (de quel support est-on parti pour produire ce fichier numérique)
- Des données documentaires même succinctes sont nécessaires pour s'assurer que le fichier numérique correspond bien à sa description documentaire

# Plans de sauvegarde et de numérisation

## Films en bobines :

- Sur cassettes Betanum jusqu'en 2011
- Fichiers aux formats MXF et MP4 depuis 2015
- Conservation des DPX depuis 2019

## Images fixes :

- TIFF
- JPEG

Marché de numérisation de cassettes Betanum entre 2005 et 2007 au format WMV (Windows Media 9)

# 4. Des évolutions informatiques



# Un besoin de pérennisation des médias

## Comment assurer à la fois accessibilité et préservation pérenne ?

- Supprimer la gestion dissociée de tout système d'archivage :
  - « Vrac » numérique
  - Clés USB
  - Disques durs (externes ou internes en local)
  - CD, DVD
- Hiérarchiser les différents types de stockage maîtrisé :
  - LTO sur étagères (offline)
  - LTO en robot (near-online)
  - Serveurs (online)



# 2015 : Le constat d'une information documentaire dispersée

- Refonte du système d'information qui devait permettre :
  - une gestion documentaire des fonds ;
  - une gestion physique des supports ;
  - une gestion commerciale des images.

# Cheminement classique des médias



14.18 A 1154-14-001



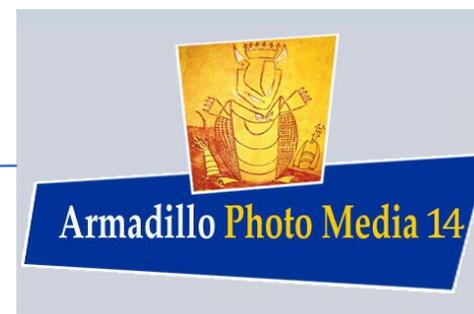
- Détection + renommage des fichiers
- Automatisation des transferts (imports + versements)
- Création bordereaux imports/versements



- Automatisation contrôle qualité technique des médias
- Détection des anomalies (résolution, format, débit, etc)

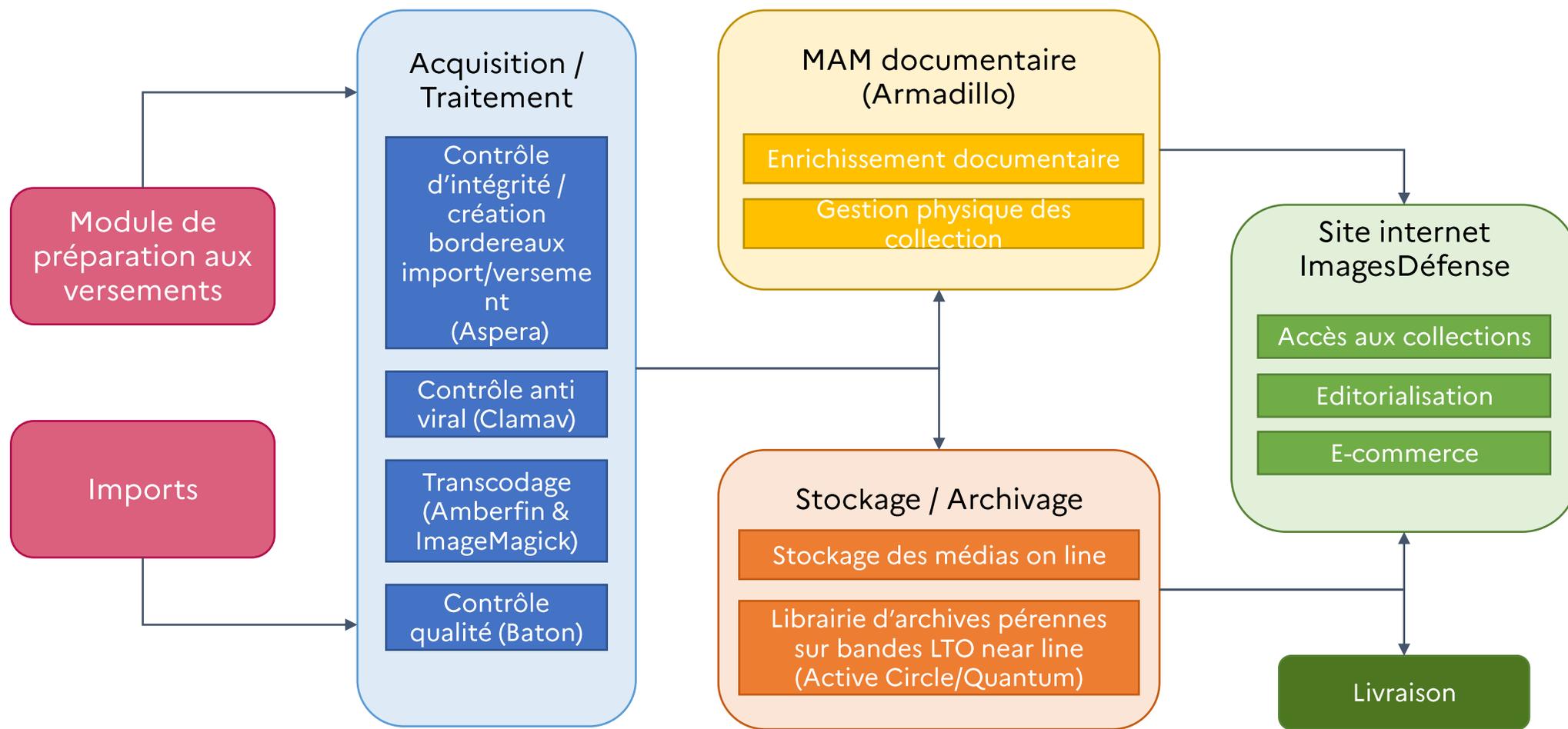


- Stockage des archives sur Librairie LTO
- Consultation
- Remontée de fichiers



- Lien entre bordereau et notice Image Animée
- Création des notices documentaires

# 2014 – 2024 : Le projet *ImagesDéfense* (PID)



# Site internet *ImagesDéfense*



En ligne aujourd'hui :



420 000 photographies



2 275 heures de films

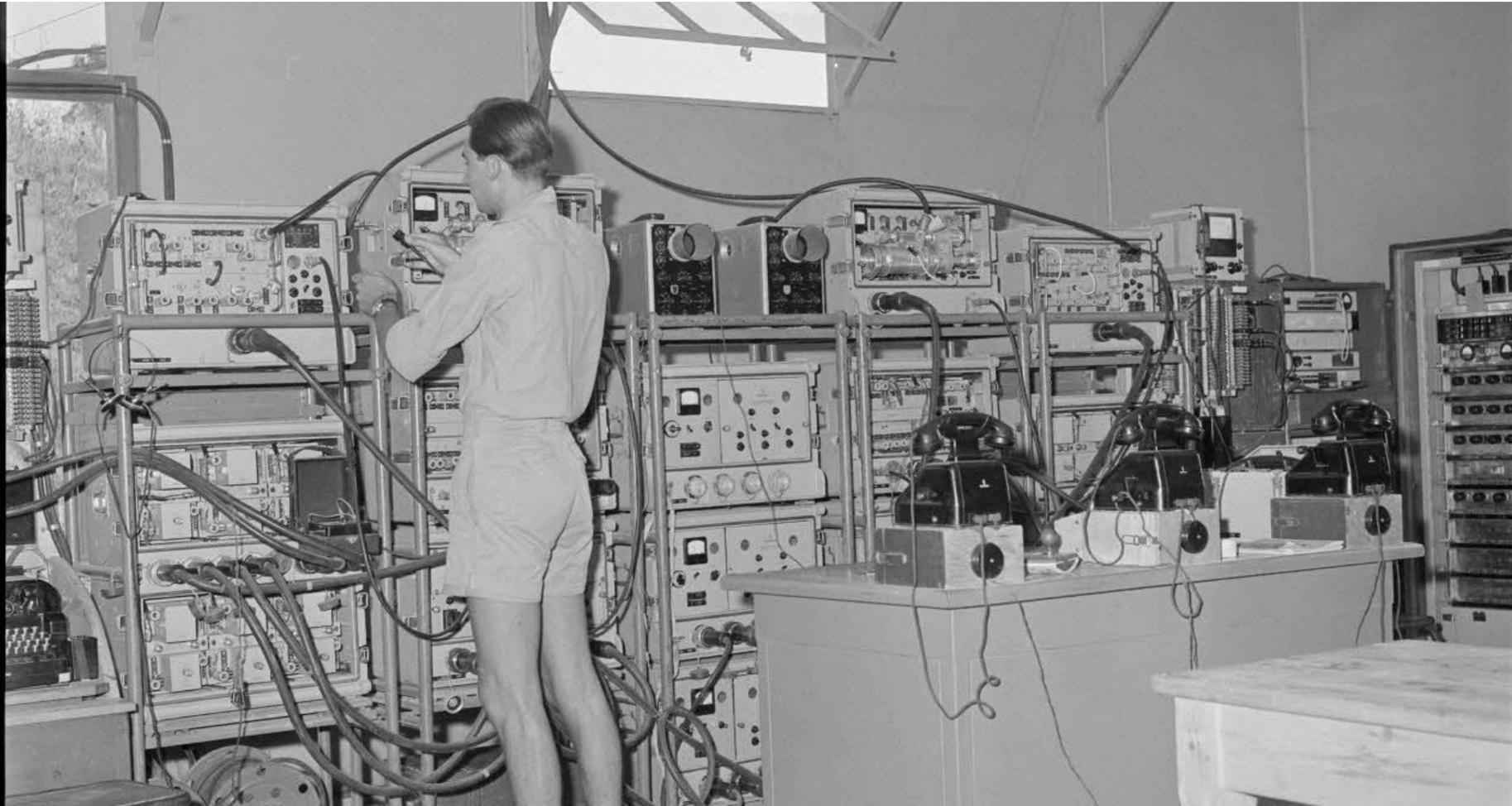


134 000 notices de catalogue

- 98 000 reportages photo

- 36 000 films

# 5. Les nécessaires mutations à venir





# Les enjeux organisationnels : la création du pôle du numérique

Le PDN a été créé en mai 2024 pour mettre le numérique au cœur de l'établissement.

Il répond à deux enjeux organisationnels :

- professionnaliser les métiers du numérique ;
- embarquer les équipes autour d'une vision au service des missions de l'établissement.

Il vise à faire face à deux urgences structurantes :

- Mettre fin à l'obsolescence de l'infrastructure informatique de l'ECPAD;
- Pérenniser nos systèmes d'information archivistiques et documentaires.



# L'enjeu de la collecte du numérique natif : l'entrée des archives à l'ECPAD

Deux modes d'entrée :

- les producteurs d'images du ministère apportent les disques durs :
  - Contrôle de conformité : arborescence, nommage des fichiers, métadonnées
  - Intégration manuelle dans la plateforme d'archivage
- le pôle production verse ses archives grâce au module de pré-versement :
  - Contrôle de conformité des nommages, des formats et génération des XML
  - Intégration des fichiers et leur métadonnées dans la plateforme d'archivage
  - Génération des notices de description et intégration des médias dans le logiciel documentaire



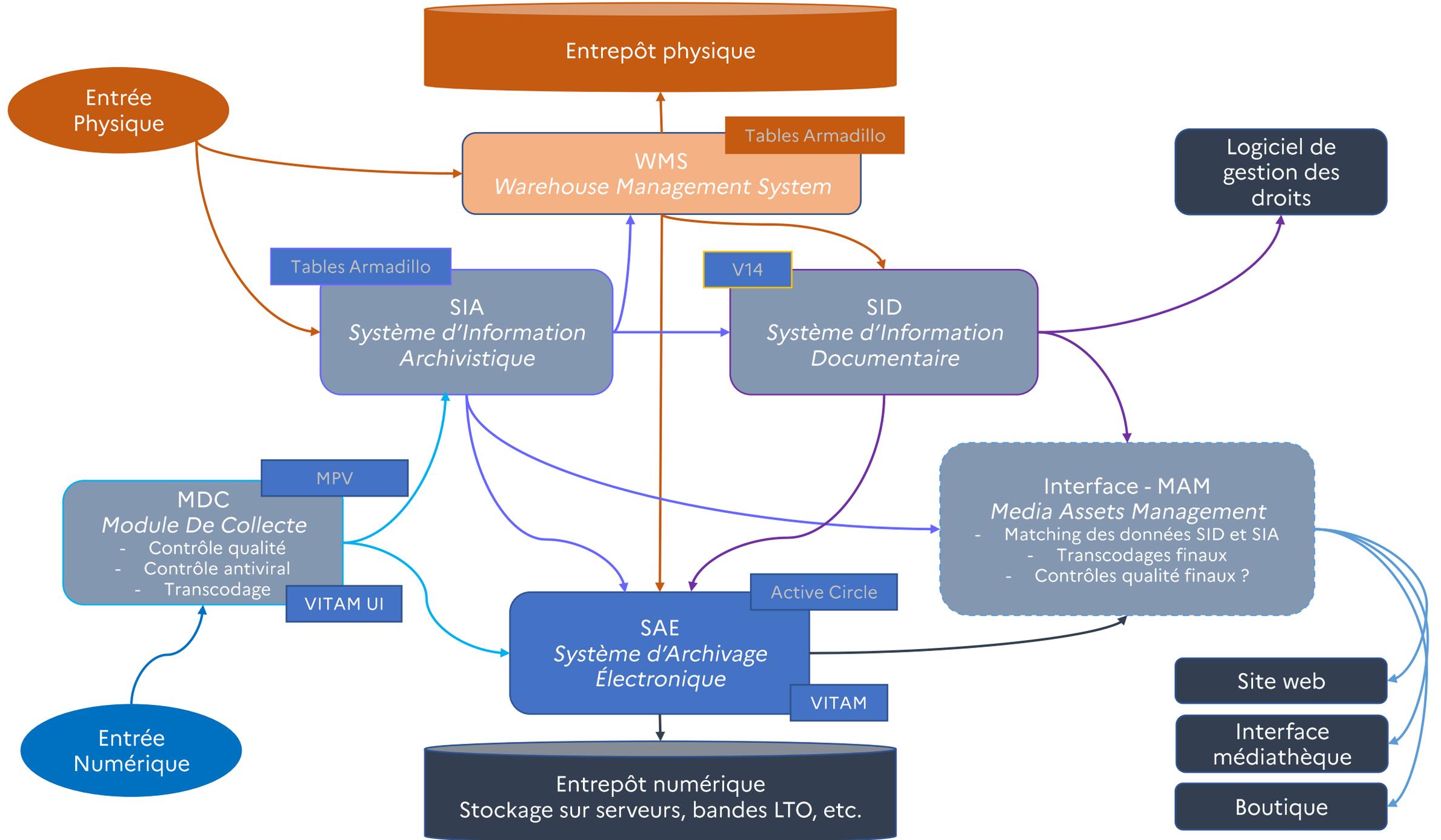
# L'enjeu du contrôle des versements

Les contrôles réglementaires :

- Non prévus dans le système actuel
- Indispensables pour asseoir la compétence de l'établissement en matière de sélection et de contrôle scientifique et technique

Les contrôles sur les formats :

- Basiques actuellement, ils devraient être étendus
- Manque de compétence en interne
- Choix du format pivot à remettre en cause ou à questionner





# Un projet ambitieux, en plusieurs étapes

1. Intégrer le programme VITAM
2. Intégration d'un outil de récolement
3. Questionnement sur les formats pivots
4. Définition du processus de versement et de contrôle
5. Récolement
6. Choix des différentes briques logicielles
7. Intégration de ces briques
8. Nettoyage de la base de données actuelles
9. Refonte de l'infrastructure de stockage
- ...
- n. Migration des données
- ...
- n+x. FIN (ou commencement)



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



ecpa ▶ d  
I M A G E S  
D É F E N S E

# Merci de votre attention

(et de tout le soutien que vous pourrez nous apporter)